

Assurances protection juridique



Qu'il s'agisse d'une augmentation de loyer, d'un accident de voiture ou d'une fraude en ligne, nous sommes à vos côtés en cas de litige juridique, en Suisse et dans le monde entier.

Helsana

Engagée pour la vie.

Assurances complémentaires

Protection juridique

Helsana Advocare PLUS¹

Assurance protection juridique avantageuse en droit privé et de circulation

➔ helsana.ch/fr/advocare-plus



Protection juridique privée et de circulation en Europe

Protection dans toute l'Europe en droit privé et de circulation, conseils juridiques compétents

En Europe

Europe : jusqu'à CHF 300 000.–
Consultation juridique jusqu'à CHF 300.–

Libre choix de l'avocat

Selon les cas, CHF 300.–

Protection juridique privée

- Revendication de dommages-intérêts extra-contractuels
- Défense pénale contre une personne assurée
- Litiges avec une assurance, caisse-maladie ou caisse de pension, en tant que locataire contre bailleur, en tant qu'employé-e ou fonctionnaire contre employeur
- Litiges découlant de contrats, p. ex. contrats de vente, contrats d'agence de voyage ou mandats

jusqu'à CHF 3000.–

- Litiges entre voisins, p. ex. nuisances sonores
- Litiges résultant de constructions soumises à autorisation, p. ex. construction d'un jardin d'hiver

Droit des personnes, de la famille et de succession, droit fiscal, acquisition de propriétés et tous les domaines du droit ne bénéficiant pas d'une meilleure couverture d'assurance

Protection juridique de circulation

- Prétentions en dommages-intérêts pour des dommages matériels causés, p. ex. à votre voiture
- Litiges contractuels, p. ex. achat, leasing, location ou réparation d'un véhicule (max. CHF 3000.–)
- Représentation en cas de procédure pénale, p. ex. amende injustifiée
- Représentation en cas de procédure administrative, p. ex. après des avertissements dus à des infractions aux règles de la circulation routière

Véhicules ou embarcations à moteur au nom de la preneuse ou du preneur d'assurance

- Détenteur-trice ou conducteur-trice d'un véhicule à moteur ou d'une embarcation
- Piéton-ne, cycliste, motocycliste ou passager-ère d'un moyen de transport

¹ Souscription possible à un tarif préférentiel en combinaison avec TOP, COMPLETA ou OMNIA

Rabais dans les assurances protection juridique

Enfants jusqu'à 18 ans
100 % de rabais avec
TOP, COMPLETA ou OMNIA
75 % de rabais sans
TOP, COMPLETA ou OMNIA

Jeunes entre 19 et 25 ans
50 % de rabais

Adultes à partir de 26 ans
25 % de rabais pour la conclu-
sion d'Advocare PLUS/EXTRA
dans le cadre d'un contrat
familial (dès 2 adultes)

Protection juridique

Topseller

Helsana Advocare EXTRA¹

Protection juridique mondiale en matière de droit privé, de circulation et sur Internet

→ helsana.ch/fr/advocare-extra



Protection mondiale en matière de droit privé, de circulation et sur Internet

Protection dans le monde entier en droit privé, de circulation et sur Internet, conseil juridique compétent

Dans le monde entier

Europe : jusqu'à CHF 1 mio.
Hors d'Europe : jusqu'à CHF 100 000.–
Consultation juridique jusqu'à CHF 1000.–

Libre choix de l'avocat

Aucune

Protection juridique privée

- Revendication de dommages-intérêts extra-contractuels
- Défense pénale contre une personne assurée
- Litiges avec une assurance, caisse-maladie ou caisse de pension, en tant que locataire contre bailleur, en tant qu'employé-e ou fonctionnaire contre employeur
- Litiges découlant de contrats, p. ex. contrats de vente, contrats en ligne, contrats d'agence de voyage ou mandats

jusqu'à CHF 10 000.–

- Litiges entre voisins, p. ex. nuisances sonores
- Litiges résultant de constructions soumises à autorisation, p. ex. construction d'un jardin d'hiver
- Litiges en tant que locataire contre le bailleur
- Droit de propriété
- Droit de la construction et de l'aménagement du territoire

Droit des personnes, de la famille et de succession, droit fiscal, acquisition de propriétés et tous les domaines du droit ne bénéficiant pas d'une meilleure couverture d'assurance

Protection juridique de circulation

- Prétentions en dommages-intérêts pour des dommages matériels causés, p. ex. à votre voiture
- Litiges contractuels, p. ex. achat, leasing, location ou réparation d'un véhicule
- Représentation en cas de procédure pénale, p. ex. amende injustifiée
- Représentation en cas de procédure administrative, p. ex. après des avertissements dus à des infractions aux règles de la circulation routière

Véhicules à moteur, bateaux et aéronefs au nom de la preneuse ou du preneur d'assurance

- Détenteur-trice ou conducteur-trice d'un véhicule à moteur ou d'une embarcation
- Piéton-ne, cycliste, motocycliste ou passager-ère d'un moyen de transport
- Détenteur-trice ou pilote d'un aéronef

Protection juridique sur Internet

jusqu'à CHF 50 000.–

- Litiges résultant de cyberharcèlement
- Litiges en tant que victime de phishing, de hacking ou d'utilisation abusive d'une carte de crédit
- Litiges résultant de la violation du droit d'auteur, du droit des noms et du droit des marques
- Prestations d'assurance de choses jusqu'à CHF 1000.–, p. ex. dommages-intérêts en cas de non-livraison ou d'erreur de livraison à partir des contrats en ligne ou pour la suppression de contenus Internet portant atteinte à la personnalité

¹ Souscription possible à un tarif préférentiel en combinaison avec TOP, COMPLETA ou OMNIA

Nous sommes là pour vous.
Tout au long de la vie. Pour
que vous restiez en bonne
santé, retrouviez rapidement
la santé ou viviez mieux malgré
la maladie.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Groupe Helsana

0844 80 81 82

➔ helsana.ch/contact

Prendre un rendez-vous en ligne

➔ helsana.ch/conseil



Distinguée par les meilleures notes.



Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.
Les informations et les descriptions des prestations des produits sont présentées de manière sommaire et non exhaustive.
Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter ➔ helsana.ch.
Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.